

Partez en vacances l'esprit tranquille en confiant vos animaux aux professionnels de garde
"Vous les aimez, confiez-les à un professionnel"

À l'approche des départs en vacances, bon nombre de familles souhaitent confier leurs animaux de compagnie à des personnes de confiance, mais elles ne savent pas toujours par où commencer. Les professionnels de la garde leur offrent une solution légale et responsable.



Le SNPCC, Syndicat National des Professions du Chien et du Chat, représente une panoplie de métiers en adéquation avec le bien-être des chiens et des chats, dès l'élevage jusqu'à la fin de leur vie. Parmi eux, il existe des experts de la garde d'animaux - pensionneurs, petsitters et promeneurs de chiens - dont la mission est de garder et de prendre soin de l'animal durant l'absence du propriétaire.

Des professionnels de confiance

Faire garder son animal de compagnie par un professionnel, c'est la garantie d'offrir un environnement sécurisé à son animal mais c'est aussi la garantie de compétences et de connaissances des animaux. Pensionneurs, petsitters et promeneurs de chiens exercent leur métier dans un cadre juridique réglementé et disposent d'une assurance responsabilité civile qui couvre les risques liés à leur profession.

À ce titre, toute personne souhaitant exercer en tant que promeneur de chien, pensionneur ou petsitter doit déclarer son activité auprès de la DDPP (Direction Départementale de Protection des Populations) et justifier de formations professionnelles attestant de ses compétences au sujet du comportement animal.

Enfin, les missions des pensionneurs, petsitters et promeneurs de chiens ne se limitent pas à nourrir, abreuver et promener les animaux. Ces professionnels sont également chargés de leur accorder de l'attention, en capacité d'agir de façon rassurante pour le propriétaire et de gérer leur stress éventuel pendant l'absence de celui-ci ou encore d'entretenir son environnement, etc.



Faire appel à un particulier : les risques

Il ne suffit pas d'aimer les animaux pour assurer leur garde ! Pourtant, de nombreux particuliers proposent des services de garde via des petites annonces ou des plateformes à des tarifs différents des professionnels, sans avoir les requis obligatoires à l'exercice de cette activité (formation, locaux, assurance, etc.).

Cette absence de cadre professionnel n'est pas sans risques. Chaque année, le SNPCC est saisi par des propriétaires dont les animaux ont été gardés par des particuliers et ont été victimes d'accidents ou de fugues. Or, aucun recours n'est possible puisque le particulier n'est pas assuré.



Par ailleurs, le fait de recourir à des particuliers non déclarés pour des prestations de services, en direct ou par l'intermédiaire de plateformes en ligne, revient à se rendre complice de travail dissimulé avec toutes les sanctions pénales qui en découlent.



La garde d'animaux auprès de professionnels est un choix sans équivoque. Elle garantit sécurité et sérénité auprès des animaux et de leurs propriétaires. De nos jours, ces pensionneurs, petsitters et promeneurs de chiens sont présents sur tout le territoire pour répondre aux besoins de garde.